

* A compléter obligatoirement

DAP DECHETS INERTES

N° 2026-_____

Demande d'Acceptation Préalable

**A nous adresser par mail 72 h
avant votre 1er passage**

SITE DE DEPOT concerné par cette demande

 CYMAT - 22440 PLOUFRAGAN

DAP à envoyer à :

 accueil@cymat.bzh & exploitation@cymat.bzh
PRODUCTEUR des déchets inertes (Maître d'ouvrage / Propriétaire du terrain) *

Raison sociale _____

Contact : _____

Siret : _____

Mail : _____

Adresse _____

Tél : _____

DEMANDEUR (Entreprise de travaux - client de la Sté CYMAT) *

Raison sociale _____

Contact : _____

Siret : _____

Mail : _____

Adresse _____

Tél : _____

TRANSPORTEUR (Si plusieurs transporteurs, vous devez annexer leurs coordonnées) *

Raison sociale _____

Contact : _____

Siret : _____

Mail : _____

Adresse _____

Tél : _____

ORIGINE DES DECHETS (Adresse exacte) *
1 DAP par chantier

Nom du chantier : _____

Tonnage estimé : _____

Adresse précise du chantier : N° - Rue - Code Postal et Ville _____

Date 1ère livraison : _____

Parcelle Batie* :

 Oui

 Non

N° Parcelle* : _____

Ou Coordonnées GPS

Durée des trx (Max 1 an) : _____

IDENTIFICATION DES DECHETS (Cochez les cases concernées) *
 17010101 Béton < 500 mm ou Béton non ferrailé

 170302 Mélange bitumineux non amiantés
 17010102 Béton > 500 mm ou Béton ferrailé

 170504 Terres et cailloux

 17010103 Béton durci en centrale

Engagement concernant le chantier :

Seuls les déchets définis par l'arrêté du 12/12/2014 sont autorisés. Ils doivent être pelletables et ne pas être pulvérulents.

Sont Interdits :

Déchets non inertes : plâtres, briques recouvertes de plâtres, bois, caoutchouc, plastiques, métaux....

Déchets d'amiante

Terres et pierres provenant de sites pollués

Le producteur de déchets et le demandeur s'engagent à :

- livrer des déchets inertes conformes aux spécifications de ce document, et ne pas procéder à une dilution des déchets

- Porter à la connaissance du site d'acceptation tout changement qui interviendrait sur les déchets modifiant ces indications

- Evacuer en filière(s) agréée (s) tous déchets qui s'avèreraient être pollués

- Faire analyser tout déchet inerte provenant d'un chantier de dépollution et apporter avec le présent document, les résultats prouvant le caractère inerte du déchet

Demandeur * _____

Date * _____

Nom * _____

Cachet et

Signature *

Cadre réservé à CYMAT
 Déchets inertes ACCEPTES

Date _____

 Déchets refusés au motif suivant : _____

Signature _____